



L'UNSA-POSTES SIGNE L'ACCORD SOCIAL ENSEMBLE VERS LE MONDE DES SERVICES



Juin 2018

L'UNSA-Postes a signé l'accord « Ensemble vers le monde des services », car malgré les imperfections du texte, nous voulions que les agents puissent bénéficier de certaines avancées. Par exemple :

- La garantie pour les personnels des « ex-petites DSCC » et DOSCC de Corse, **qu'aucune mobilité géographique et/ou fonctionnelle n'est imposée**. Les mobilités fonctionnelles et/ou géographiques ne peuvent résulter que du volontariat. Les agents qui le souhaitent restent donc sur leur fonction et seront rattachés à la filière DEX correspondante à leur métier sans modification de leurs conditions de travail
- Aucun agent ne sera mis en situation de postuler sur son propre poste.
- Les Responsables Qualité, Responsables Communication, Responsables Contrôle de Gestion en établissements sont bénéficiaires du même accord
- Les personnes impactées par la nouvelle gouvernance seront reçues par le DEX ou le DRH de DEX, dans le cadre d'entretiens individuels
- Le nombre de NOD reste inchangé
- Le « droit au retour » pour les mobilités du fonctionnel vers l'opérationnel (3 mois intégration + 3 mois droit au retour = 6 mois)
- L'ouverture de RAP et RPP pour les distorsions qui seront constatées
- Le maintien de la part variable pendant 2 ans en cas de mobilité vers l'opérationnel
- Le TPAS à 57 ans jusqu'au 31/12/2020.

Il y a aussi des points sur lesquels nous ne sommes pas d'accord :

- Les Responsables Organisation, Responsables Action Commerciale et Responsables **Production en établissements ne sont pas concernés par l'accord** (à contrario des RQ, RCom, RCG)
- **La Fonction 'Organisateur' n'apparaît pas dans les fonctions clés en annexe 1**, alors que pour nous elle est incontournable.
- Les Indemnités Kilométriques payées uniquement si le trajet domicile/travail est supérieur au trajet domicile/lieu habituel de travail... Ceux qui habitent déjà loin des « Ex-petites DSCC » utiliseront leur véhicule personnel sur une grande partie de leur NOD d'affectation et ne seront plus indemnisés

- Sur le même sujet : **L'indemnité d'allongement du trajet** « domicile-travail » ne prend pas en compte la situation pourtant très répandue des collaborateurs en « ex-petites DSCC » qui effectuent déjà un grand trajet « Domicile-Travail » (souvent supérieur à 50km) par suite de situations qui leur ont été imposées sans indemnités

Les commissions de suivi et d'interprétation de l'accord :

- L'UNSA-Postes entend bien se servir de ces commissions pour faire évoluer l'accord, il faudra notamment que les organisateurs soient positionnés dans chaque établissement, sans quoi les ROET ne pourront pas faire correctement le travail qui leur est demandé.

- Pour les « Fonctionnels » qui restent sur des postes fonctionnels nous veillerons également à ce que **les critères d'enrichissement** du poste ouvrant droit à prime soient transparents, et nous demanderons quelles sont les conditions précises pour obtenir la prime maxi de 1000 €.

- Nous demanderons également que le nombre de véhicules par NOD soit augmenté, car il n'est pas normal qu'un agent doive utiliser son véhicule personnel dans le cadre de son travail.

- l'UNSA-Postes veillera également à ce que les réunions soient organisées pendant les horaires de travail, et nous demanderons à ce que les dépassements soient **compensés double**, afin d'éviter les réunions en fin de journée avec des dépassements horaires systématiques.

- **La fin de l'accord en 2020 =>** Que deviennent après ce délais les agents 'en surnombre DEX' qui n'auront pas souhaité changer de poste ou n'auront pas été retenus aux appels à candidature ? Nommés d'office en établissement sur des postes qu'ils ne souhaitent pas exercer et ne correspondent pas à leurs compétences ?

La signature d'un accord permet aux agents de bénéficier des mesures inscrites dans cet accord, mais ce qui compte c'est l'application sur le terrain, informez-nous de toutes les dérives que vous constaterez, nous nous engageons à faire remonter chaque situation anormale auprès de la Direction.

Nous surveillerons de près l'application de cet accord sur le terrain afin d'éviter les dérives.



UNSA-POSTES
114 avenue de Fontainebleau
94270 LE KREMLIN BICETRE
unsapost@wanadoo.fr
01.45.15.07.60
<http://www.unsa-postes.org/>

Retrouvez sur notre site Internet :
les Infos Utiles, les Tracts, et tous les Liens
de L'UNSA !

<http://www.unsa-postes.org/>



facebook